

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 3 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FEDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MALET, MEDINA, OTAL, VALLARD.

Etait absent et représenté: Mr MAZEAU donne pouvoir à Mr ANDREU.

Monsieur MEDINA donne lecture du compte rendu de la séance du 20 septembre 2010; ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur MALET est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Transfert d'office de la voirie du lotissement des 2 Cèdres
- Approbation de la mise à jour du Schéma d'Assainissement
- Approbation du marché pour l'entretien de la station d'épuration
- Approbation du marché pour la fourniture de repas au Restaurant Scolaire et fixation du prix du repas
- Acquisition d'un tracteur
- Virements de crédits
- Equipement de la maison des associations et de la salle ados
- Création de postes d'agents recenseurs
- Renouvellement et création de postes
- Indemnité de conseil au nouveau Trésorier Principal
- Questions diverses

1/ TRANSFERT D'OFFICE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DES 2 CEDRES

L'enquête publique pour le transfert d'office de la voirie du lotissement des 2 Cèdres s'est déroulée du 10 au 24 septembre 2010.

Le commissaire enquêteur ayant rendu un avis favorable, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette opération.

2/ APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les études préalables à l'établissement de cette mise à jour du zonage ont été réalisées par le bureau d'études Ginger Environnement et Infrastructures.

Il présente les conclusions du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 octobre 2010 au 9 novembre 2010 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la mise à jour du zonage d'assainissement collectif et non collectif.

3/ APPROBATION DU MARCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires pour un contrat d'exploitation de la station d'épuration sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire propose de retenir la société VEOLIA EAU pour un coût annuel de 15 915,12 €H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

4/ APPROBATION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET FIXATION DU PRIX DU REPAS

Le marché pour l'année 2010 arrivant à son terme, un appel à concurrence a été lancé.

Cinq sociétés se sont portées candidates. La commission municipale du Restaurant Scolaire a classé les offres en fonction des critères définis dans le cahier des charges, à savoir :

- 45% pour la valeur technique
- 15% pour la capacité du candidat à faire preuve d'adaptabilité quant aux demandes de repas spécifiques
- 40% pour le prix.

Après étude des différentes propositions, il s'avère que c'est la société VITAME PRODUCTION qui répond le mieux aux critères demandés.

Ce marché est conclu pour une durée allant du 1^{er} janvier 2011 à la fin de l'année scolaire 2012.

Le prix du repas est de 2,45 €HT, soit 2,58 €TTC. Ce prix pourra être réactualisé au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil donne son accord pour le choix du prestataire et fixe le prix du repas facturé aux parents à 2,58 € TTC.

5/ ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Suite à de graves avaries mécaniques affectant le tracteur acquis en 1997, sa remise en état s'avère prohibitive. Après prospection pour son remplacement la société POLE VERT, présente un devis pour un tracteur similaire de même marque équipé d'une tondeuse ventrale au prix de 16 722,41 €H.T. Cette offre s'entend remise déduite sans reprise de l'ancien matériel dont certaines pièces pourront être utilisées en dépannage.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

Accord du Conseil Municipal

6/ VIREMENTS DE CREDITS

Budget communal : pour l'achat du tracteur, non prévu au budget primitif, il convient de virer 20 000 € du compte 2151 de l'opération Voirie au compte 21571 de l'opération Mairie.

Budget assainissement : Il convient de faire un ajustement de crédits à l'intérieur de certaines opérations :

- Opération 12 Station d'épuration : 10 000 € du compte 2313 au compte 2158.
- Opération 15 Assainissement divers : 15 500 € du compte 2315 à répartir entre les comptes 2031, 2033 et 2158.

Accord du Conseil Municipal

7/ EQUIPEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA SALLE DES ADOS

Monsieur VALLARD donne le détail des salles et du mobilier nécessaire pour les équiper:

- Maison des associations : - au rez de chaussée : 2 salles de réunion et 2 bureaux
- à l'étage : 4 bureaux.

Il convient d'équiper les salles de réunion et les bureaux nomades.

Au vu du mobilier déjà existant (bureaux, armoires, chaises) il restera à commander :20 tables et 50 chaises. Plusieurs devis ont été étudiés. La proposition retenue serait celle de la société MEFRAN pour un montant total aux environs de : 3 400 €HT.

- Salle des jeunes : Seul le bureau est en stock.

Il conviendra d'équiper entièrement la salle avec du mobilier (IKEA), de l'électro ménager (CONFORAMA) et du matériel informatique (DARTY). Le montant total de l'investissement s'élève à environ 4 000 €H.T.

Pour financer ces équipements des demandes de subvention seront faites auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations familiales.

Le Conseil autorise l'achat du matériel et du mobilier.

8/ CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Un nouveau recensement aura lieu en 2011. Le dernier chiffre INSEE de la population est de 2192.

La collecte débutera le 20 janvier et se terminera le 19 février.

Parrallèlement au recensement il y aura une enquête famille logement qui portera sur les femmes de plus de 18 ans. Cette enquête se fera dans un seul secteur.

Une dotation forfaitaire a été attribuée : elle est de 4 651 € pour le recensement et de 349 € pour l'enquête complémentaire.

Cette dotation doit couvrir les frais liés au recensement et notamment la rémunération des agents recenseurs.

Il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs en contrat à durée déterminée pour le temps de l'enquête.

Leur rémunération se fera à la feuille individuelle.

Un prix global incluant les demi-journées de formation, les déplacements et les congés payés a été déterminé compte tenu des dotations attribuées.

- 1,50 €par feuille individuelle
- 1,00 €par feuille de l'enquête famille

Accord du Conseil Municipal

9/ RENOUVELLEMENT ET CREATION DE POSTE

- Renouvellement de 3 postes d'Adjoint d'animation pour l'accueil de Loisirs pour les vacances.
- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet pour les services techniques
- Création d'un poste d'ATSEM pour 6 mois à temps non complet 32 heures pour remplacer l'agent qui a demandé sa mutation sur un poste à Toulouse.

Accord du Conseil Municipal pour la création de ces postes.

10/ INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Suite au changement comptable, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de verser l'indemnité de conseil.

Le Conseil donne son accord au versement de cette indemnité au taux de 100% avec effet au 4 août 2010.

11/ QUESTIONS DIVERSES**Compte-rendu des conseils de classe.**

Monsieur GUSTAVE rend compte des deux derniers conseils (élémentaire et maternelle). Ceux-ci n'ont pas suscité de débat particulier. La décision a été prise de transférer, durant les vacances de Noël, l'atelier informatique dans la salle de la bibliothèque. Les travaux d'installation du réseau informatique se feront par les services techniques. La bibliothèque sera déplacée dans l'ancienne salle informatique.

Feux tricolores.

Une panne a été constatée sur les feux tricolores devant la mairie. Ils ne peuvent pas être réparés car non conformes. Une étude a été demandée au Syndicat Départemental d'Electricité pour leur remplacement. Le coût s'élèverait à 37 015 € pour l'estimation de la seule part communale.

Columbarium et Jardin du Souvenir

Devant l'accroissement de la demande de concessions dans le columbarium du cimetière, et le peu de cases libres restantes, il est nécessaire de prévoir rapidement son extension, à l'identique de l'existant.

Plusieurs entreprises ont été contactées, nous attendons d'être en possession de tous les devis pour prendre une décision. Les travaux seront réalisés courant 1^{er} semestre 2011.

Par ailleurs, il a été demandé un chiffrage pour l'aménagement du jardin du souvenir, situé devant le columbarium. En effet la loi du 19/12/2008 prévoit que chaque commune de 2000 habitants et plus devra disposer à partir du 1^{er} janvier 2013 d'un site cinéraire qui sera aménagé pour la dispersion des cendres, et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts.

Notre Jardin du Souvenir actuel ne répondant pas complètement à ces nouvelles directives, nous serons amenés à réaliser les travaux nécessaires avant janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Ont signé au registre, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux ci-dessous :